



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 27 mars 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 27 mars, à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 23

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LEBRIAND - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON – J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH – M. AUBRY - T. DIAWARA - L. HERGAUX - S. GIBERT – S. GAUBIER - D. DIARRA - G. BINOIS - K. OUKBI

Absents excusés représentés : 9

S. LAATIRISS représenté par F. NDOMBELE – A. QUAROUAGH représenté par C. TAWAB KEBAY– Y. BOUKANTAR représenté par F. OGBI - Y. ITOUA représentée par M. AUBRY- M. RAMI représentée par E. ETE - I. GRENOUILLAT représentée par C. VAZQUEZ – G. BAGAVANE représenté par T. DIAWARA – C. MABANZA représentée par S. BELLAHMER - A. LAMOTTE représentée par K. OUKBI

Absents : 3

C. RENKLICAY - S. BENDIAB – M' PIANA

Délibération n° DEL-2017- 0040 : Dotation Politique de la Ville (DPV) 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1, L2334-40 à L2334-41, R. 2334-36 à R. 2334-38,

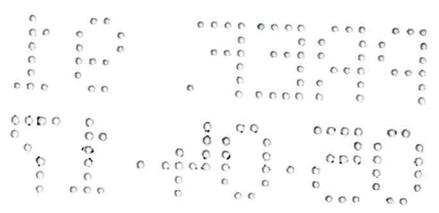
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu l'article 107 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

Vu l'article 156 de la loi de finances initiale,

Vu l'article 141 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017,



0 5 AVR. 2017

Vu la circulaire du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports NOR : INT B1701752C du 10 février 2017 instruction relative à la dotation politique de la ville (DPV) pour 2017,

Vu le rapport sur l'évaluation et l'orientation des politiques publiques mises en œuvre à Grigny,

Vu la feuille de route partagée pour le développement de Grigny entre Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et la ville de Grigny, signée le 8 septembre 2016,

Considérant le projet proposé au financement de la DPV 2017 dans le projet de convention,

Délibère et,

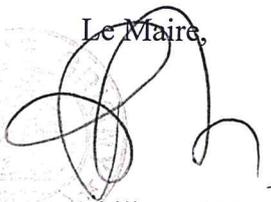
Approuve le projet déposé au titre de la DPV 2017 au titre du financement de dépenses de fonctionnement pour un montant total **de 4 879 849,23 €**,

Sollicite auprès de l'État le financement de ce projet à hauteur de 1 200 000 € dans le cadre de la DPV 2017 pour l'ensemble du projet de fonctionnement,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subventions de la DPV,

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : à la majorité

Pour : 29

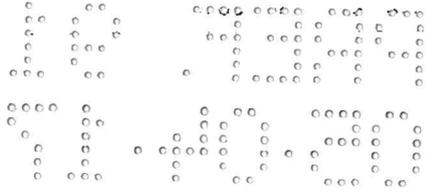
Ne participent pas au vote : 3 (K. OUKBI - A. LAMOTTE - G. BINOIS)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

0 5 AVR. 2017

Transmis en Préfecture le :

0 5 AVR. 2017



14

17

NOTE EXPLICATIVE DPV 2017

Intitulé du projet : DPV 2017 Fonctionnement

Éléments de contexte :

Le Pilier Cohésion Sociale : des actions pour favoriser des parcours dans la vie éducative, sociale et professionnelle

Il s'agit de compléter les efforts faits en matière urbaine par des engagements forts en matière de cohésion sociale et économique, afin d'enrayer durablement la dynamique à l'œuvre sur le territoire de Grigny.

« Favoriser pour les habitants des quartiers populaires des parcours dans la vie éducative, professionnelle, sociale et citoyenne », telle est la vocation du volet cohésion sociale de la convention d'application du contrat de ville.

Il s'agira de garantir pour les habitants, en particulier les plus fragiles, l'accès à une offre de service renforcée et adaptée visant à les accompagner dans leurs parcours de vie: parcours éducatif vers la réussite, parcours vers l'emploi, parcours dans la vie sociale et citoyenne.

La réussite de ces parcours sera également favorisée par la stabilisation de situations personnelles précaires (par l'accès aux droits sociaux et de santé, l'accès aux soins), la mobilisation de l'environnement contre les discriminations et les inégalités femmes hommes, l'épanouissement personnel (droit aux loisirs et accès à l'offre culturelle, artistique et sportive), le bien vivre ensemble et la citoyenneté dans son quartier, sa ville et son pays, un environnement sûr au quotidien et de qualité.

Thématique Vivre-ensemble / Citoyenneté :

Cette orientation transversale du contrat de ville, porte une conception large de la citoyenneté qui ne se limite pas aux droits civiques. Elle intègre des aspects plus larges du point de vue de la justice sociale, de l'égalité des droits, de l'engagement citoyen, constitutifs du vivre-ensemble et de la vitalité démocratique.

Il s'agit d'une part de lever les freins aux parcours de vie comme : le non recours aux droits et à l'offre sociale des primo-arrivants et des plus fragiles, les discriminations en particulier à l'emploi, les inégalités femmes-hommes, les difficultés d'accès aux loisirs, à la culture et au sport, l'insuffisance d'autonomie en raison de difficultés langagières et d'appropriation d'une culture numérique. D'autre part, il s'agit de renforcer les conditions du bien-vivre ensemble et la citoyenneté dans son quartier, sa ville et son pays, de combattre le racisme et l'antisémitisme.

Objectifs du projet :

- **Orientation 1** : « faciliter l'accès aux droits et à l'offre sociale des habitants » en agissant en particulier sur la restructuration et le renforcement de l'offre d'accueil et d'accompagnement
- **Orientation 2** : « agir pour l'égalité femme-homme et lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme » par un programme d'actions transversal au contrat et plan de sensibilisation des publics et des professionnels
- **Orientation 3** : « garantir, en particulier pour les jeunes, l'accès à une offre artistique, culturelle et sportive, vecteurs essentiels d'épanouissement, de bien-être et de vivre ensemble », en développant et diversifiant l'offre
- **Orientation 4** : « favoriser le lien social autour de la diversité et rompre l'isolement des publics les plus exposés » en favorisant le lien entre les cultures, les générations et les quartiers et en renouvelant le soutien à l'éducation populaire et la vie associative
- **Orientation 5** : « renforcer le pouvoir d'agir, la participation citoyenne et le vivre-ensemble » en favorisant l'autonomie par le développement des compétences langagières et numériques, en

renouvelant les modes participatifs, en agissant sur la citoyenneté des jeunes autour du vivre-ensemble, en contribuant à une réappropriation de la laïcité.

Descriptif de la prise en charge des éléments de projet :

Il est proposé de faire porter sur le D.P.V 2017 :

- Sur le volet Fonctionnement :

* les dépenses de personnel concernant le sport, la jeunesse, la culture, le lien social.

TABLEAU DESCRIPTIF

Volet Fonctionnement :

Financement masse salariale personnel sport:

Descriptif	Prix total
Personnel service des sports (sans gardiens)	991 117,17 €
TOTAL 1	991 117,17 €

Financement masse salariale personnel jeunesse :

Descriptif	Prix total
Personnel service jeunesse	1 124 491,28 €
TOTAL 2	1 124 491,28 €

Financement masse salariale personnel lecture publique:

Descriptif	Prix total
Personnel Médiathèque	488 163,07 €
TOTAL 3	488 163,07 €

Financement masse salariale personnel maison de quartier :

Descriptif	Prix total
Maison de quartier Centre social Pablo Picasso	264 038,54 €
Maison de quartier Centre social Marie Curie	323 355,57 €
Maison de quartier des Tuileries	146 828,51 €
Maison de quartier du Village	248 394,56 €
TOTAL 4	982 617,18 €

Financement masse salariale personnel conservatoire :

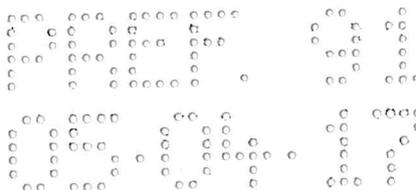
Descriptif	Prix total
Personnel Conservatoire	1 293 460,53 €
TOTAL 5	1 293 460,53 €

Total Projet Fonctionnement

TOTAL GENERAL 1+2+3+4+5	4 879 849,23 €
--------------------------------	-----------------------

Public ciblé :
environ 3500 familles.

Territoires concernés par l'action :
Grigny



Échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses :
Janvier 2017 > Décembre 2017

PLAN DE FINANCEMENT

Projet global Volet Vivre Ensemble / Citoyenneté

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Masse salariale	4 879 849,23 €	DPV	1 200 000,38 €
		Ville de Grigny	3 679 849,23 €
TOTAL	4 879 849,23 €	TOTAL	4 879 849,61 €

Soit une demande de DPV d'un montant de 1 200 000,00 €, montant conforme aux dispositions de la feuille de route « Grigny 2030 » signée le 8 septembre 2016.

